



N A T O

**PRESS AND MEDIA
SERVICE**



O T A N

**SERVICE DE PRESSE
ET DES MEDIAS**

**NATO/OTAN, 1110 BRUSSELS/BRUXELLES • TEL. : 707 41 11
TELEFAX/TELECOPIEURS : 707 50 57 - 707 50 58**

COMMUNIQUE DE PRESSE (98)51

30 avril 1998

DECLARATION DU CONSEIL SUR LA SITUATION AU KOSOVO

Le Conseil de l'Atlantique Nord est profondément préoccupé par la poursuite de la détérioration de la situation au Kosovo et par l'aggravation du risque d'escalade du conflit dans la région.

Le Conseil condamne la recrudescence de violence qui s'est produite ces jours derniers au Kosovo et, en particulier, le recours abusif à la force par l'armée yougoslave et la prolifération d'armes sur le territoire. Le Conseil est fermement opposé à l'octroi de l'indépendance au Kosovo et au maintien d'un statu quo inacceptable. Il rejette tout recours à la violence, que ce soit par les forces de sécurité de l'Etat pour supprimer un désaccord politique ou par les groupes terroristes pour obtenir un changement politique.

Le Conseil appelle les chefs politiques de la République Fédérative de Yougoslavie et des pays voisins à faire preuve d'un maximum de retenue, à respecter pleinement les droits de l'homme, à empêcher l'introduction d'armes et de groupes armés de l'extérieur et à condamner le terrorisme. Il demande instamment aux pays de la région de confirmer le respect de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues. Le Conseil attend de la République Fédérative de Yougoslavie qu'elle respecte l'inviolabilité des frontières des pays voisins, appelle ceux-ci à empêcher que leur territoire ne serve à l'organisation de violences et note qu'ils sont responsables du contrôle de leurs frontières avec la République Fédérative de Yougoslavie.

Le Conseil appelle les autorités de Belgrade et les dirigeants de la communauté d'origine albanaise du Kosovo à prendre toutes les mesures possibles pour éviter toute nouvelle vague de violence et à entamer d'urgence et sans préalable le processus de dialogue nécessaire au règlement des litiges entre eux.

Le Conseil appuie tous les efforts de la communauté internationale pour faciliter ce processus, y compris ceux du Groupe de contact et de l'OSCE, et demande le départ immédiat de la mission Gonzalez ainsi que la pleine mise en oeuvre de la Résolution 1160 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il considère de la plus haute importance que la sécurité et la stabilité des pays voisins ne soient pas mises en péril. La visite du Secrétaire général en Albanie, le 12 mars, et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine¹, le 30 avril, témoigne de l'importance que l'OTAN attache à la stabilité dans la région ainsi qu'à la sécurité de ses Partenaires. Dans le cadre du Conseil de Partenariat euro-atlantique et du Partenariat pour la paix, l'OTAN s'emploie avec ses Partenaires à utiliser au mieux les instruments disponibles pour promouvoir cette stabilité et cette sécurité et elle

¹ La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

envisage d'autres mesures possibles.

Le Conseil continuera à suivre de près la situation au Kosovo.

Les informations sur l'OTAN sont disponibles sur le réseau Internet:
<http://www.otan.nato.int>

Vous pouvez nous contacter par courrier électronique à l'adresse :
OTANDOC@HQ.NATO.INT.